

8. Affaires diverses.

Reze, le 9 août 1937

Le Maire

[Signature]

Conseil Municipal

Séance du 14 août 1937

Le quinze août mil neuf cent trente sept à neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M^r Vignais, Maire.

Étaient présents : M^{rs} Marchais, Guérin, Hervouet, Vignais, Marchekau, Fabrice, Barreau, Jeannéan, Landrian, Gendronneau, Goutière, Chauvelon, Baumont, Peignon, Girard, Bortin, Massien, Charrian, Clouet, Charlot.

Absents et excusés : M^{rs} Gar-Marilliet, Tangera, Turpin, Sorin, Ordronneau, Lefort, et Ollive.

M^r Guérin, qui accepte, est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance, dont il est donné lecture est adopté sans observation.

Établissement d'une taxe vicinale.

M^r le Maire propose au Conseil municipal de remplacer la taxe des prestations en nature par une taxe vicinale, conformément à l'article 5 de la loi du 31 mars 1903. Il expose que l'assiette de la taxe vicinale apparaît meilleure que celle des prestations pour que cette dernière n'atteint pas certains contribuables aisés en raison de leur âge ou de leur sexe.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part plusieurs conseillers, en particulier M^r Charrian qui

déclare qu'il ne votera pas la taxe parce qu'elle frappe surtout les contribuables âgés, que la tendance actuelle voudrait protéger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par quinze voix contre cinq, vote le remplacement des trois journées de prestation individuelle et des trois journées de prestation d'auxiliaire et de véhicules par la taxe vicinale prévue par la loi du 31 mars 1903 ;

et étant donné que le nombre de contribuables nécessaires pour l'établissement de la taxe est supérieur à 20, demande à M^r le Préfet de vouloir bien soumettre la substitution de taxe au Conseil Général lors de sa prochaine session.

Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1936

Le Conseil municipal,

Vu le compte rendu par M^r Le Gall Lucien, receveur, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1936 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend :

1^o le rappel du compte de l'exercice 1935 ; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1936 ; les recettes et les dépenses concernant les services hors budget ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1935 établi en regard du compte sus mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1936 ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion 1936 que des opérations supplémentaires effectuées en 1937 ;

Vu les budgets primitifs et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1936 arrêtés par M^r le Préfet et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M^r l'Ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée ;

Considérant que les recettes et les dépenses ont été

régulièrement effectuées ;

Délibère :

Article premier : Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1936, sauf le règlement et l'apurement conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, modifié par l'article 36 du décret du 5 novembre 1926, le Conseil admet les recettes de la gestion 1936 pour la somme de

2631 231. 99

Les dépenses pour celle de

2287 768. 78

Fixe l'excédent de la recette à

343 463. 21

Et attendu que par l'arrêté du Comptable précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de

155 940. 56

Déclare le Comptable débiteur sur son compte de la gestion de 1936 de

499 403. 77

Art. 2. Statuant sur les opérations de l'exercice 1936, sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1936 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1937, savoir :

En recette pour

2 577 838. 66

En dépense pour

2 631 230. 31

D'où il résulte un excédent de dépense de

53 891. 65

Le résultat définitif de l'exercice 1935 ayant présenté un excédent de Recette de

281. 930. 40

le résultat définitif de l'exercice, égal au résultat du compte d'administration du même exercice est un excédent de recette de

228 538. 75

Art. 3 - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir : toutes justifications relatives aux éléments financiers de ce compte.

Compte de gestion du Bureau de Bienfaisance
Le Conseil,

Vu le compte rendu par M. Le Gall, Receveur du Bureau de Bienfaisance pour ses recettes et ses dépenses de la gestion 1936 (2^e partie) et 1937 (1^{re} partie) ;

Vu la délibération de la Commission administrative en date du 11 août 1937 sur ce compte ;

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a soulevé ni observations ni réserves de la Commission administrative ;

Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Budget additionnel de 1937.

M. le Maire soumet à l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1937 et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil, après un sérieux examen et discussion approfondie vote sur chacun des articles et admet les dépenses ainsi qu'il suit.

172	Frais de bureau	500.
173	Frais de bureau	1000.
174	Frais de timbre	3000.
176	Entretien des bâtiments communaux	10000.
177	Frais de perception des taxes municipales	800.
178	Frais de perception des droits de place	500.
179	Dépenses d'assistance médicale gratuite	4356.05
181	Dépenses d'assistance aux vieillards	35617.21
182	Assistance aux familles nombreuses	968.68
183	Secours aux femmes en couches	4030.06
183 ^{bis}	Prime supplémentaire d'allaitement	6290.78
184	Contributif de la Commune pour enfants assistés	12983.78
186	Contributif pour les aliénés	3225.57
189	Salaire des cantonniers de la voirie urbaine	3000.
190	Eclairage des rues	15000.
191	Entretien des rues	5000.
193	Salaire des cantonniers des chemins ruraux	800.
195	Fourniture aux élèves des écoles communales	11000.
197	Enlèvement des boues et immondices	14000.
199	Allocations familiales de M. Brein pour 1936	204.

201	Indemnités pour charges de famille	500
203	Assurances sociales	6000.
205	Retraite aux sapeurs pompiers	1000.
207	Entretien et clôture des cimetières	500.
209	Contributions	800.
211	Indemnité d'entretien pour réclutaires en mairie	120.
213	Subventions à diverses sociétés	500.
215	Indemnité pour surveillance cantonnière Gendarme	250.
217	Intérêt au prêt Gutard 1936	112.
219	Remboursement du prêt Gutard	5000.
221	Eclairage des rues 3 ^e trimestre 1936 5 ¹⁰ N ¹⁰ d'Electricité	2754.
223	Déficit des tramways	25 011.60
225	Dépenses imprévues	1600.
228	Subvention aux Pompiers pour fêtes publiques	150.
231	Etablissement de bouches d'incendie	2500.
233	Frais de confection des listes électorales	461.
Total des dépenses supplémentaires		347 933.85
Recettes supplémentaires		347 804.18
Excédent de Recette au Budget primitif.		254.80
Excédent définitif des recettes de 1937		125.15

Dépenses imprévues.

Le Conseil approuve l'emploi du crédit des dépenses imprévues, qui se sont élevées en 1936 à 9838.

Salaires des employés communaux

M^r le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'une demande présentée par le Syndicat Intercommunal des employés communaux, tendant à l'octroi d'une allocation temporaire égale à celle dont bénéficient les fonctionnaires civils et militaires de l'Etat depuis le 1^{er} avril 1937.

Il déclare qu'il n'est pas d'avis d'accorder cette allocation par suite du manque de ressources disponibles dans le budget additionnel et propose d'attendre la solution qui sera admise pour les fonctionnaires lors de la discussion du budget de l'Etat pour 1938, la commune ne pouvant faire plus que l'Etat pour ses propres agents.



103

Après discussion, la demande des ~~employés~~ communaux, mise aux voix, est repoussée par 15 voix contre 5.

Adoption du budget additionnel de l'exercice 1937.

L'ensemble du budget additionnel de 1937, mis aux voix, est adopté par 17 voix contre une.

Compte de gestion de M^r Clement, Receveur municipal.

Le Conseil municipal, statuant sur les chiffres fournis déjà pour le compte de gestion de M^r Le Gall, receveur municipal de l'exercice 1936, décide le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1936 de le ramener de 499 403.77.

Bureau de Bienfaisance - Compte de gestion de M^r Clement, Receveur.

Le Conseil municipal, sur la délibération de la Commission du Bureau de Bienfaisance en date du 11 août 1937, adopte le compte de gestion de M^r Clement, pour l'exercice 1936 dans les mêmes termes et conditions que porte la dite délibération.

Bureau de Bienfaisance - Budget additionnel de 1937 et Budget primitif de 1938.

M^r le Maire communique à l'Assemblée les projets de budgets additionnel pour 1937 et primitif pour 1938 proposés par la Commission du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 11 août 1937.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte les dits budgets avec les résultats suivants:

Budget primitif 1938		Budget additionnel 1937	
Recettes :	14441.80		6577.88
Dépenses :	14488.		6574.

Rectification de la peinture du Pont de la Morinière.

M^r le Maire communique au Conseil municipal un rapport de M^r l'Ingénieur du Service Vicinal relatif à la peinture du Pont de la Morinière. La dépense sera pour moitié aux Communes de Nantes et de Rezé.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au

2 ex
29-9-37

devis présentés, pour la réparation de la peinture. Par la Société "la Peinture Navale", devis qui s'élève pour la Commune de Rezé, à 2800 francs.

Salaires des cantonniers de la voirie vicinale et rurale.

Dans la séance du 21 août 1937, le Conseil Général a fixé ainsi qu'il suit les salaires bruts des cantonniers départementaux, à partir du 1^{er} mai 1937

Cantonniers de 1 ^{re} classe	848 ⁺
- 2 ^e	803 ⁺
- 3 ^e	764 ⁺
- 4 ^e	725 ⁺
- 5 ^e	686 ⁺ + 83 ⁺

La 6^e classe est supprimée.

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de réaliser l'égalité de traitement entre les cantonniers communaux et ceux des chemins de grande communication, décide d'appliquer aux cantonniers des chemins vicinaux et ruraux les salaires ci-dessus, à partir du 1^{er} mai 1937.

La Commune occupant 3 cantonniers vicinaux et 1 cantonnier rural, la dépense à prévoir sera de :

pour 1937 :	
chemins ruraux	815 ⁺
chemins vicinaux	2481 ⁺
pour 1938 :	
chemins ruraux	1180 ⁺
chemins vicinaux	3720 ⁺

Cette dépense sera prélevée sur les ressources disponibles de la Commune et subventionnée par le Département dans les conditions prévues par le Conseil général.

Cession de terrain pour alignement

D'un arrêté d'alignement pris par M. le Maire, il résulte que M^r Marquet cède à la Commune une parcelle de terrain de 19 m², qui d'après le rapport de M^r l'Ingénieur du Service vicinal aurait une valeur de 15⁺ le m².

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas accepter le prix proposé qui lui paraît trop élevé, et demande à M^r le Mayor communal de se mettre en rapport avec M^r Marquet, dans l'intention d'obtenir un

prix moindre.

Conseil des Prud'hommes. Vacances des conseillers.

2 exempl.
22-9-37
à Mairie de
Nantes

M^r le Maire fait connaître au Conseil que la ville de Nantes a porté de 30 à 45^e le taux des vacances des conseillers prud'hommes et demande si la Commune de Rezé s'associerait à cette mesure. Le Conseil décide d'accepter l'augmentation proposée par la Ville de Nantes.

Conversion d'emprunt.

3 ex
4-10-37

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant préparé par la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de ramener à 5% le taux de l'emprunt de 600000^e contracté auprès de cet établissement les 5 et 10 mars 1929, approuve les termes du dit avenant et autorise le Maire à le revêtir de sa signature.

Projet d'extension de la ligne à haute tension Cholet-Chantenay.

Le Conseil municipal donne son avis favorable au projet d'extension de la ligne de transport d'énergie électrique sous 15000 volts présenté par la Société Nantaise d'éclairage et de force par l'électricité.

Classement des rues Lozon et Brule-Redor.

M^r le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de l'association syndicale des propriétaires des rues Lozon et Brule-Redor demandant le classement de ces rues dans la voirie urbaine.

Le conseil décide que la Commission des Travaux publics vérifiera l'état de viabilité des voies en question.

Passerelles des bateaux.

M^r Charlot, conseiller municipal signale l'insuffisance des passerelles d'accès aux pontons aux heures d'affluence. La question du doublement des passerelles va être mise à l'étude.

Recouvrement municipal. Commission d'emprunts d'Etat.

Le Conseil municipal décide d'autoriser le Receveur municipal à participer aux diverses missions d'emprunts de l'Etat.

Lotissement Andrain. Rue du Puits-Baron

Le Conseil après examen du cahier des charges et des plans de ce lotissement, donne un avis favorable et sous réserve de la réalisation de l'approvisionnement de tous les lots en eau potable par les soins du lotisseur et à condition que le terrain destiné à l'achèvement de la rue Théodore Pélry soit réservé à cette fin.

Lotissement Pelfé aux Trois-Moulins.

Le Conseil, après examen du cahier des charges et des plans de ce lotissement, donne un avis favorable. Toutefois le lotisseur devra assurer à ses frais l'alimentation en eau potable de tous les lots mis en vente. De plus l'évacuation des eaux usées, en attendant la construction du réseau d'égout devra se faire dans les caniveaux et non par puisards absorbants.

Lotissement Pacaud, aux Trois-Moulins

Le Conseil, après examen du cahier des charges et des plans du lotissement donne un avis favorable au lotissement en question, sous réserves de l'alimentation en eau potable par les ~~soins~~ et aux frais du lotisseur.

Le Conseil municipal se réunit ensuite en comité secret pour examiner les demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

1. Gaurit Louis, 69 ans, rue Aristide Briand 56, proposé pour 20⁺;

2. Hugues Louis, 64 ans, rue Alsace Lorraine 7, proposé pour 30⁺;

3. Madec Albin, 29 ans, rue du Puits-Baron, proposé pour 80⁺;

4. Perron Charles, 17 ans, rue Agnès, proposé pour 80⁺ (provisoirement)

Demandes d'augmentation.

1. Cassard Honorine, 10⁺ rue Corbier, à la Bassée-Lande, proposée pour supplément de 35⁺;

2. Sainte Jean Rose, V^oe Ploquin, 12 ans, rue
du Petit Baron, proposée pour un supplément de 13^e;

Assistance aux femmes en couches.

1. M^{me} Lefebvre Augustine, f^e Dury, rue
Chupiet, 6^e enfant, proposée;

2. M^{me} Verrière Lucienne, f^e Jourdain, rue
Lecterc, non proposée;

3. M^{me} Billel Lucienne, rue Lhommelet, à la
Chernaie, 4^e enfant, proposée;

4. M^{me} Marchand Marie Louise, rue Auray, à
la Petite Lande, proposée;

5. M^{me} Renier Marguerite, rue Bahaud, à
Rezé, le Gannais, 2^e enfant, non proposée;

6. M^{me} Corbineaum Simone, la Dasse Lande, 1^{er}
enfant, proposée;

7. M^{me} Carnivet, rue Michel Marie Louise, au
Château, 5^e enfant, proposée;

8. M^{me} Orieux, rue Frenchet Marie, 13 rue
Alsace-Lorraine, 7^e enfant, proposée;

9. M^{me} Pedoux rue Robert Marie, 13 rue
Alsace Lorraine, 2^e enfant, proposée;

10. M^{me} Ploquin, rue Blanchard Marie Louise
à la Morinière, 1^{er} enfant, non proposée;

11. M^{me} Quéveau, rue Gréau Léontine, à
l'Étuprière, 4^e enfant, proposée;

12. M^{me} Métayer Marie, f^e Rivière, rue Brule
Bois, 3^e enfant, proposée;

13. M^{me} Lemerle rue Bachelier Marie, aux
Gros-Moulins, 1^{er} enfant, non proposée;

14. M^{me} Bouyer, rue Gellard Marcelle, aux Cha-
pelles, 3^e enfant, proposée;

15. M^{me} Galleau rue Rordeau Victorine, rue François
Marchant, non proposée

Assistance médicale.

Associés sociaux. 1. Moreau René à la Morinière, participation 10^e par
jour, proposé.

2. Olivier Fernand, à la Fraisière, s'engageant à

